

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300**

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR**
**1.1 Identification du produit :**
**Nom commercial :** WARHAWK® 480 EC

**1.2 Usages recommandés :** INSECTICIDE DU GROUPE 1B

**1.3 Fabriqué pour et Distribué par :**

 LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.  
 789 DONNYBROOK DRIVE • DORCHESTER, ONTARIO N0L 1G5

**1.4 Numéro d'urgence 24 h (Chemtrec) :** 1-800-424-9300 (Sans frais)

**Autre numéro d'urgence :** 1-800-561-8273

**Services techniques de Loveland :** 1-800-328-4678

**Centre national d'intervention d'urgence de la Garde côtière américaine :** 1-800-424-8802

**2. IDENTIFICATION DES RISQUES**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Liquides inflammables	Catégorie 3	H226
Toxicité aiguë - Orale	Catégorie 3	H301
Toxicité aiguë - Inhalation	Catégorie 4	H332
Toxicité aiguë - Cutanée	Catégorie 4	H312
Toxicité pour un organe spécifique (exposition simple)	Catégorie 3	H335
Risque d'aspiration	Catégorie 1	H304
Domage/Irritation oculaire	Catégorie 2B	H320
Sensibilisation - Peau	Catégorie 1	H317

**2.2 Éléments d'étiquetage**


Termes d'avertissement :

Codes de danger :

DANGER

H226 – Liquides et vapeurs inflammables.

H301 – Toxique en cas d'ingestion.

H332 – Nocif par inhalation.

H312 – Nocif par contact cutané.

H335 – Peut irriter les voies respiratoires.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H320 – Cause l'irritation des yeux.

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

 Conseils de prudence :  
 (Prévention)

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 – Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242 – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 – Prendre des mesures de précaution contre les décharges électriques.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 – Se laver soigneusement les mains, le visage et la peau après manipulation.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Conseils de prudence : (Intervention)	<p>P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P321 – Traitement spécifique (voir section Premiers soins et Remarques pour le médecin sur l'étiquette).</p> <p>P330 – Rincer la bouche.</p> <p>P331 – NE PAS faire vomir.</p> <p>P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.</p> <p>P303+P361+P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.</p> <p>P370+P378 – En cas d'incendie : utiliser du sable, des produits chimiques secs ou une mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.</p>
Conseils de prudence (Entreposage)	<p>P403+P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P403+P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 – Garder sous clé.</p>
Conseils de prudence : (Élimination)	<p>P501 – Éliminer le contenu/récipient en respectant la réglementation locale, provinciale et nationale.</p>

**2.3 Autres dangers**

Aucun connu.

---

**3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**


---

**3.2 Mélanges**

Ingrédients chimiques	N° de CAS	Concentration [%]
Chlorpyrifos	2921-88-2	480 g/L   44,90
Alcool 2-éthylhexylique	104-76-7	1,00
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques légers consistant en :	64742-95-6	48,60
- Triméthyl-1,2,4 benzène	95-63-6	14,40
- Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	3,80
- Cumène	98-82-2	1,90
- Xylène	1330-20-7	0,40

Avertissement : contient l'allergène soya.



---

#### 4. PREMIERS SOINS

---

##### 4.1 Descriptions des mesures de premiers soins

Recommandation générale : Consulter un médecin en cas de symptômes.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Si la personne incommodée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau/vêtements :**

Retirer tous les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement à administrer.

**En cas d'inhalation :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement à administrer.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes : Effets sur le système nerveux central.

##### 4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers éventuels

Traitement : Ce produit contient des distillats de pétrole.

**POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1-800-561-8273.**

Avoir l'étiquette, le contenant ou le nom du produit ainsi que son numéro d'homologation de produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir des soins médicaux.

**REMARQUES POUR LE MÉDECIN :** Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase, qui affecte les systèmes nerveux central et périphérique et produit une dépression respiratoire et cardiaque. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles).  
**ANTIDOTE :** L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Administrer du sulfate d'atropine en fortes doses, soit DEUX ou QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire dès que la cyanose est surmontée. Répéter à des intervalles de 5 à 10 minutes jusqu'à l'obtention de signes d'atropinisation. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. **NE PAS ADMINISTRER DE MORPHINE OU DE TRANQUILISANTS.** En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Si des signes d'œdème pulmonaire se manifestent, le patient devrait recevoir un supplément d'oxygène et être traité selon les symptômes. L'absorption de chlorpyrifos peut se poursuivre et causer une rechute après une amélioration initiale de l'état du patient. **UNE SURVEILLANCE MÉDICALE TRÈS ÉTROITE DU PATIENT EST RECOMMANDÉE PENDANT AU MOINS 48 HEURES.**

**REMARQUE :** Ce produit contient un solvant qui est un distillat du pétrole – Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

---

#### 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

##### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre le feu. Mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), produit chimique sec, jet léger ou brouillard d'eau.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers durant la lutte contre le feu :

Pendant un incendie, la fumée qui se dégage peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variée qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : des oxydes de soufre, des composés phosphorés, des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène et des oxydes de carbone.

##### 5.3 Équipement de protection et précautions particuliers pour les pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers :

Les personnes combattant un feu important impliquant des produits chimiques devraient porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire l'accès aux personnes dont la présence est inutile.

---

## 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

---

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection individuelle et mesures d'urgence

Précautions personnelles : Isoler la zone contaminée et en interdire l'accès à toute personne non protégée et/ou dont la présence n'est pas nécessaire. Tenir le personnel à l'écart des zones basses. Rester en amont du déversement par rapport au vent. Ventiler la zone affectée par le déversement ou la fuite. Ne pas fumer dans cette zone. Pour éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs émises. Risque d'explosion de nuage de vapeur. Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts. Se référer à la section 7, « Manipulation et entreposage », pour des mesures de précaution additionnelles. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus de renseignements, se référer à la section 8, « Exposition/Protection personnelle ».

### 6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales : Ce pesticide est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les petits mammifères et les oiseaux. Ne pas appliquer directement sur l'eau, les endroits recouverts d'eau de surface ou les zones intertidales situées sous la ligne moyenne des hautes eaux, sous réserve de ce qui est mentionné sur les étiquettes appropriées. La dérive et le ruissellement à partir des zones traitées peuvent représenter un risque pour les organismes aquatiques des zones environnantes. Ne pas contaminer les plans d'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque les abeilles butinent activement dans la zone à traiter.

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements majeurs : Endiguer le produit déversé si possible. Utiliser un équipement de pompage antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse antidéflagrante.  
Déversements mineurs : Absorber le produit déversé avec une matière absorbante : Argile. Poussière. Sable. Bien nettoyer la surface. Déposer dans des contenants appropriés et correctement étiquetés. Éliminer toute contamination résiduelle.  
Ne jamais remettre les produits déversés dans les contenants d'origine pour réutilisation.

---

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

---

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Conseils pour une manipulation sécuritaire :

**TENIR À L'ÉCART DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ**

MORTEL EN CAS D'INGESTION. Peut être nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Cause l'irritation des yeux. Peut causer une irritation cutanée. Ne pas laisser le produit entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs du produit. Manipuler dans un endroit aéré. Porter un équipement de protection individuelle et des gants de caoutchouc durant la manipulation. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, boire et/ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les porter à nouveau. Ne pas circuler avec des souliers ou des bottes contaminés. Tenir à l'écart des aliments de consommation humaine, de la nourriture pour animaux et des réserves d'eau.

### 7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire

Exigences pour les lieux de stockage et les contenants :

**Tenir à l'écart des aliments, des breuvages et de la nourriture pour animaux. Conserver uniquement dans le contenant original, hermétiquement fermé. Ne pas conserver près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.**

Ne pas contaminer l'eau, les aliments de consommation humaine et la nourriture pour animaux durant l'entreposage. Conserver uniquement dans le contenant original dans un endroit sécuritaire et sec. Empêcher la contamination croisée avec les autres pesticides et les engrais. Ne pas conserver à une température supérieure à 38 °C (100 °F) pendant de longues périodes. Si le contenant est endommagé ou s'il se produit un déversement, utiliser le produit immédiatement ou éliminer le produit et le contenant endommagé tel qu'indiqué dans cette fiche.

**8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**
**8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE**
**LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE**

Ingrédients	Type	Valeur
Chlorpyrifos	VLE (valeur limite d'exposition)	0,1 mg/m <sup>3</sup> (Peau) Mesurée comme fraction inhalable et vapeur
Triméthyl-1,2,4 benzène	VLE	25 ppm / 123 mg/m <sup>3</sup>
Triméthyl-1,3,5 benzène	VLE	25 ppm / 123 mg/m <sup>3</sup>
Cumène	VLE	50 ppm / 245 mg/m <sup>3</sup>
Xylène	VLE	100 ppm / 434 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites d'exposition biologique**

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Ingrédients	Valeur	Échantillon
Pesticides inhibiteurs de l'acétylcholinestérase	70 % de la valeur individuelle	Activité de la cholinestérase dans les globules rouges.
Xylène		Irritant pour les yeux et URT; dommages au SNC.

**8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION**
**Mesures d'ingénierie :**
**MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT**

**Préparations liquides emballées dans des contenants de plus de 10 L.** Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système fermé de chargement mécanique pour transférer les produits.

**Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :**

- une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ;
- des gants résistants aux produits chimiques ;
- un appareil respiratoire purificateur d'air muni d'un filtre R ou P ; et
- des chaussettes et des chaussures.

**Préparations liquides emballées dans des contenants de 10 L et moins.** Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système fermé de chargement mécanique pour transférer les produits.

**Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :**

- une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ;
- des gants résistants aux produits chimiques ;
- un tablier résistant aux produits chimiques ;
- des chaussures résistantes aux produits chimiques et des chaussettes ; et
- un appareil respiratoire purificateur d'air muni d'un filtre R ou P.

**MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION**

Ne pas appliquer avec un pulvérisateur manuel à haute pression.

**Les préposés à l'application utilisant un pulvérisateur à jet porté dans une cabine close doivent porter :**

- une chemise à manches longues et un pantalon long ;
- des chaussettes et des chaussures ; et
- des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'ils quittent la cabine pour effectuer du nettoyage ou des réparations (les gants doivent être enlevés et laissés à l'extérieur de la cabine avant d'y pénétrer de nouveau).

**Les préposés à l'application utilisant un pulvérisateur à jet porté dans une cabine ouverte doivent porter :**

- une chemise à manches longues et un pantalon long ;
- une combinaison de travail résistante aux produits chimiques et une protection de tête ;
- des gants résistants aux produits chimiques ; et
- un appareil respiratoire purificateur d'air muni d'un filtre R ou P.

**Les préposés à l'application utilisant un équipement d'application terrestre dans une cabine close doivent porter :**

- une chemise à manches longues et un pantalon long ;
- des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'ils quittent la cabine pour effectuer du nettoyage ou des réparations (les gants doivent être enlevés et laissés à l'extérieur de la cabine avant d'y pénétrer de nouveau) ; et
- des chaussettes et des chaussures.

**Les préposés à l'application utilisant un équipement d'application terrestre dans une cabine ouverte doivent porter :**

- une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ;
- des gants résistants aux produits chimiques ; et
- des chaussettes et des chaussures.

**Les préposés à l'application utilisant un équipement d'application aérien doivent le faire dans une cabine fermée et porter :**

- une chemise à manches longues et un pantalon long ; et
- des chaussettes et des chaussures.

**Les préposés à l'application utilisant un pulvérisateur manuel doivent porter :**

- une chemise à manches longues et un pantalon long ;
- une combinaison de travail résistante aux produits chimiques et une protection de tête (si la pulvérisation est dirigée vers le haut) ;
- des chaussures résistantes aux produits chimiques et des chaussettes ;
- des gants résistants aux produits chimiques ; et un appareil respiratoire purificateur d'air muni d'un filtre R ou P.

**Mesures de protection individuelle :**

Protection des yeux et du visage : Le port de lunettes contre les produits chimiques ou de lunettes de protection laminées est recommandé.  
Protection de la peau : Chemise à manches longues et pantalon long. Chaussettes et chaussures. Gants résistants aux produits chimiques (sauf pour les pilotes). Tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange ou le chargement, le nettoyage des déversements ou de l'équipement ou toute autre opération exposant les préposés au produit concentré.  
Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation des vapeurs ou du brouillard, porter un appareil respiratoire approprié. Porter une protection respiratoire durant les opérations de pulvérisation ou de brumisation. Porter un appareil respiratoire purificateur d'air certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R95 ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques si requis. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues ou si les appareils respiratoires purificateurs d'air ne procurent pas une protection suffisante.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 APPARENCE :** Liquide.  
**ODEUR :** Aromatique.  
**SEUIL OLFACTIF :** Aucune donnée disponible.  
**COULEUR :** Rouge.  
**pH :** 4,3  
**POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION :** Aucune donnée disponible.  
**POINT D'ÉBULLITION :** 143 °C / 289 °F  
**POINT D'ÉCLAIR :** 41 °C / 106 °F (coupelle fermée).  
**INFLAMMABILITÉ (solide, gaz) :** Aucune donnée disponible.  
**LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION :** Limite supérieure d'explosion : 6 % vol. Limite inférieure d'explosion : 1 % vol.  
**TENSION DE VAPEUR :** Aucune donnée disponible.  
**SOLUBILITÉ :** Soluble.  
**COEFFICIENT DE PARTAGE, n-OCTANE/EAU :** Aucune donnée disponible.  
**POINT D'AUTO-INFLAMMATION :** Aucune donnée disponible.  
**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :** Aucune donnée disponible.  
**VISCOSITÉ :** 3,2 cPo (ou mPa) @ 20 °C / 68 °F  
**POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :** 1,07 g/mL  
**MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 1,07 kg/L

Remarque : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Stable.

**10.2 Stabilité chimique**

Instable à des températures élevées.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Ne se polymérise pas.

**10.4 Conditions à éviter**

Éviter les températures supérieures à 70 °C (158 °F). Le chlorpyrifos se décompose à des températures élevées. La production de gaz durant la décomposition peut causer des accumulations de pression dans les systèmes clos.

**10.5 Substances incompatibles**

Oxydants forts. Éviter le contact avec les bases et les acides forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Durant un incendie, des produits de décomposition peuvent être produits : du chlorure d'hydrogène, des sulfures organiques et du dioxyde de soufre. Une combustion incomplète peut conduire à la formation d'oxydes de carbone et/ou d'autres asphyxiants.

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES****11.1 Voies d'exposition probables**

Ingestion. Contact avec les yeux. Absorption cutanée. Contact avec la peau.

**CL<sub>50</sub> (rat) :** Estimé : > 2,00 mg/L (4 h).

**Toxicité orale aiguë DL<sub>50</sub> (rat) :** Estimé : 300 mg/kg

**Toxicité cutanée aiguë DL<sub>50</sub> (lapin) :** >1000 mg/kg

**Estimations de toxicité aiguë :** Aucune donnée disponible.

**Irritation cutanée (lapin) :** Peut causer une irritation modérée.

**Irritation des yeux (lapin) :** Irritation modérée des yeux.

**Toxicité spécifique à un organe cible :** Peau, système nerveux central, foie, reins.

**Aspiration :** Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**Sensibilisation cutanée (cobaye) :** Sensibilisant.

**Potentiel carcinogène :** ACGIH TLV-A4 (inclassable du point de vue de sa cancérogénicité pour l'humain).

**Mutagenicité des cellules germinales :** Potentiel minime de toxicité génétique.

**Effets interactifs :** Aucun connu.

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Écotoxicité

Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les petits mammifères et les oiseaux. Les renseignements ci-dessous sont fondés sur la matière active chlorpyrifos.

#### Données écologiques

Produits	Espèces	Résultats des tests
Chlorpyrifos	Truite arc-en-ciel	CL <sub>50</sub> – 0,003 mg/L – 96 heures
	Daphnia magna	CE <sub>50</sub> – 0,00068 mg/L – 48 heures

La dérive et le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les plantes non visées par le traitement.

Ne pas appliquer directement sur aucun plan d'eau.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques favorisent la dérive hors de la zone visée par le traitement.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Inférieure aux niveaux détectables dans des conditions aquatiques aérobiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Le potentiel de bioconcentration est modéré (Log Pow FBC entre 3 et 5).

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

## 13. ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Contenants recyclables :

**NE PAS** réutiliser les contenants à d'autres fins. Ces contenants sont recyclables et doivent être éliminés à un point de collecte des contenants. Communiquer avec son détaillant/distributeur local ou sa municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'emporter les contenants au site de collecte :

1. Faire un triple rinçage des contenants vides, ou les rincer avec de l'eau sous pression, en ajoutant les rinçures à la cuve du pulvérisateur.
2. Rendre les contenants rincés impropres à toute nouvelle utilisation.

S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, disposer des contenants conformément aux exigences provinciales. Pour des renseignements sur les déversements et le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation.

#### Contenants retournables :

**NE PAS** réutiliser les contenants à d'autres fins. Les contenants vides doivent être retournés au point de vente (distributeur/détaillant) pour élimination. Pour des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation. Pour des renseignements sur les déversements et le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation.

#### Contenants retournables à remplissage multiple :

Les contenants vides doivent être retournés au point de vente (distributeur/détaillant) pour élimination. Ils doivent être remplis de nouveau par le distributeur/détaillant avec le même produit. **NE PAS** réutiliser ces contenants à d'autres fins. Pour des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation. Pour des renseignements sur les déversements et le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation.

## 14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

### 14.1 Transport terrestre

**Description TMD/DOT :** UN3017, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE (CHLORPYRIFOS, NAPHTHA AROMATIQUE), 6.1(3), III POLLUANT MARIN

**15. RÉGLEMENTATION**
**15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS:

NFPA				HMIS	
2	Santé	0	Moindre	2	Santé
2	Inflammabilité	1	Légère	2	Inflammabilité
1	Instabilité	2	Modérée	1	Réactivité
		3	Élevée	G	ÉPI
		4	Grave		

Classement des dangers/Signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u>0</u>	Feu	<u>0</u>	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
	Différé	<u>0</u>	Réactif	<u>N</u>		

**Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA :** Chlorpyrifos (CAS : 2921-88-2) 1 lb; Xylène (mélange d'isomères) (CAS : 1330-20-7) 100 lb; Cumène (CAS : 98-82-8) 5000 lb.

**SARA, Titre III, section 313 :** Triméthyl-1,2,4 benzène (CAS : 95-63-6) 14,4 % ; Xylène (mélange d'isomères) (CAS : 1330-20-7) < 1,5 % maximum ; Cumène (CAS : 98-82-8) 1,9 % maximum.

**Inscription au registre RCRA :** U239 (Xylène – mélange d'isomères); U055 (Cumène).

**Proposition 65 de la Californie :** Sans objet.

**SIDMUT (Canada) :** Les produits antiparasitaires sont exemptés des lois concernant le SIMDUT. Classés dans la catégorie D2B. Comité consultatif sur les pesticides de l'Ontario (CCPO) - rencontre 3

 Lire l'étiquette homologuée, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant de manipuler ce produit antiparasitaire.

 Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est sujet à diverses exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences peuvent varier selon les critères de classification et les renseignements sur les dangers potentiels requis pour produire des fiches de données de sécurité uniformes et conformes au SGH. Ci-après, l'élément visuel sur les dangers potentiels devant être affiché sur l'étiquette de ce produit antiparasitaire.


DANGER

POISON

**16. AUTRES INFORMATIONS**
**STATUT DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :** Révision du format.

**PRÉPARÉ PAR :** Service de l'intendance et des affaires réglementaires

**RÉVISÉ PAR :** Service de santé environnementale et de sécurité

**N° D'HOMOLOGATION en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires :** 29984

**Limitation de responsabilité :** Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.